



L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°12 du 30 juin 2021

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

Engagements pour les compétitions District 2021/2022

Les pré-engagements ont été programmés par le secrétariat sur Footclubs.

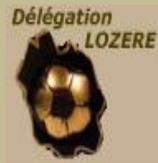
Il appartient désormais aux clubs de valider ou non les engagements sur les compétitions Séniors avant le **10.07.2021**, pour les compétitions Jeunes avant le **16.08.2021** et pour les compétitions Féminines avant le **31.07.2021**.

En l'absence de réponse à ces dates-là, l'équipe pré-engagée sera considérée comme engagée.





L'OFFICIEL



N° 14 du 25 Novembre 2016

Procès-verbal n°2 de la Commission des Statuts et Règlements



COMITE DE DIRECTION



L'OFFICIEL

N°12 du 30 juin 2021



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°5 du Comité de Direction

Réunion du : Jeudi 1^{er} Avril 2021

À : 18h00 – Par visioconférence

Présidence : M. Francis ANJOLRAS

Présents : Mmes Stéphanie ALBEROLA, Marie Elisabeth COLLAVOLI, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN, Rachel MARTIN.
Mrs Bernard BERGEN, Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Philippe MOREL, Jean Marie ROUFFIAC.
Docteur Jean François CHAPPELLIER.

Absents excusés : Mr Boris SAMBOEUF.

Assistent à la réunion : Mme Christie CORNUS(Invitée).
Mrs Frédéric ALCARAZ (CTD PPF), Teddy GRAS (Resp. Administratif).

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Président, Mr. Francis ANJOLRAS, remercie les membres présents, et donne la parole à Mr. Damien JURADO, Secrétaire Général.

Mr Damien JURADO, avant de faire l'appel des membres, donne des consignes pour que cette réunion se déroule correctement car les conditions sont difficiles :

- Couper le microphone afin de limiter les interférences ;
- Éviter d'interrompre l'intervenant avant que celui-ci ne délivre la totalité de son message ;
- Toujours se présenter avant d'intervenir ;

- Le message doit être en lien avec le sujet abordé, en évitant de reformuler ce qui vient d'être dit et en allant à l'essentiel ;
- Si vous deviez quitter la séance, je vous demande de m'en informer afin de ne pas perturber le décompte des votes.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°4 du 03.02.2021 publié sur le site le 12.02.2021.

- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président fait état des travaux du Bureau qui s'est tenu le 04 Mars 2021 par conférence téléphonique et soumet ensuite à l'approbation des membres le Procès-verbal n°3 de ce 04.03.2021 publié sur le site le 04.03.2021.

- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les Procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérées comme officielles, et que les Clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de Sites internet non officiels.**

Condoléances

Les membres du Comité de Direction, informés du décès de :

- Du Père de Mr Jean-Lin MARTIN, Arbitre du district Gard-Lozère et secrétaire de l'UNAF section Gard-Lozère,
- Mr. Pierre ROY, Président du Sp. Club des Métaux de Tamaris,
- Mr Bernard TERISSE, Président du FC PROLE et membre de la Commission Alès Ville,
- Mr Baptiste PELLEGRIN, jeune joueur U14 du ASC Chanac,



- Mr Didier DORMEAU, dirigeant de l'Entente du Gardon,

présentent leurs très sincères condoléances aux familles et aux Clubs.

Notés les remerciements de la famille PELLEGRIN, à la suite du décès de leur fils.

Notés les remerciements de Mme Aurélie DATHUEYT, à la suite du décès de son époux Guillaume.

Notés les remerciements de la famille TERISSE.

Notés les remerciements de Mme Line ROY, à la suite du décès de son époux.

Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
06.02.2021	Onet le Château	Réunion District Aveyron – situation Clubs de Lozère
08.02.2021		Collège Président (visio conférence)
16.02.2021		Réunion LFO en visio conférence
27.02.2021	Castelmaurou	CD LFO
09.03.2021		Réunion LFO en visio conférence
12-13.03.2021		Assemblées Générales FFF en visio conférence
16.03.2021		Assemblées Générales NIMES OL. En visio conférence
30.03.2021	Le Chastel (48)	CD – ADFL

Courrier FFF / LFA / LFO

Le Président informe le Comité de Direction des courriers reçus depuis le 03.02.2021 :

Fédération Française de Football :

- Suite au Comex du 24 Mars 2021 : Nous informant de l'annulation du festival U13 PITCH et de la décision de mettre un terme à l'ensemble des compétitions du football amateur. Les modalités qui en découlent seront définies lors du Comex du 22 avril 2021. *Noté*

Ligue de Football d'Occitanie :

- Nous demandant de communiquer la date de notre prochaine Assemblée Générale. *Nécessaire fait.*
- *Nous transmettant le PV du Comité Directeur du 09.03 2021 relatif aux labels jeunes. Noté.*

Institut Régionale de Formation du Football :

- Nous informant de la semaine de formation module Sécurité du 29 et 30 Mars 2021 à Onet-le-château et la listes des convoqués dans le cadre du B.M.F.. *Noté.*
- Nous informant de la possibilité offerte au pôle espoir de procéder aux campagnes de détection des pôles Espoirs et nous communiquant donc des prochaines détections U15 F et U15 G Secteur EST et U15 F secteur OUEST ainsi que des listes des convoquéFrances. *Noté. Transmis au CT PPF.*

Correspondance des clubs

503313 – NIMES OLYMPIQUE

Nous invitant à l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective du Mardi 16 mars 2021. *Noté.*

503353 – ST. O. AIMARGUES

Nous remerciant de l'aide apportée à l'énumération des différents Présidents du Club.

750342 – F.F. NIMES METROPOLE GARD

Nous faisant part d'un partenariat noué entre le club et l'école primaire George Bruguier du Quartier Chemin bas d'Avignon pour de futurs interventions et séances d'initiation spécialement pour les filles. *Félicitations pour cette initiative.*

503237 – F.C. VAUVERDOIS

Nous communiquant une annonce pour la recherche de joueurs pour la prochaine saison. *Noté.* Diffusion faite sur le site du District.

Correspondances diverses

Mme Nadine GRECO – Dirigeante du F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE et Membre de commission au District Gard-Lozère.

Nous remerciant pour l'attribution de la médaille d'argent jeunesse et sports.

Mr Didier CASANADA – Dirigeant du FC Bagnol/Pont et Membre de commission au District Gard-Lozère.

Nous remerciant pour l'attribution de la médaille d'argent jeunesse et sports.

PREFECTURE DU GARD.

Nous demandant des éléments sur la situation du club de E.S. DE ST. DU PIN et l'organisation d'un tournoi de football les 27,30 et 31 Janvier 2021. *Nécessaire fait.*

LA REGION OCCITANIE – Direction des Sports.

Communiquant sur la mise en place du dispositif – **Club « Occitanie – sport pour tous »** -- . *Diffusion faite par mail et sur le site du District.*

CDOS du Gard – Poste à pouvoir.

Nous informant d'un poste à pouvoir. *Noté. Diffusion faite sur le site du District.*

CDOS du Gard.

- Nous informant du lancement de la campagne 2021 du Fond pour le Développement de la Vie Associative. *Noté. Diffusion faite auprès des clubs.*
- Nous informant sur la tenue d'un séminaire en visioconférence le 08.03.2021 sur la « lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport ». *Diffusion faite auprès des clubs.*

Education Nationale – Académie de Montpellier.

Nous demandant de désigner un représentant du District Gard-Lozère pour siéger au sein du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative pour une durée de trois ans. *Nécessaire fait. Mr Fernand D'ANNA sera le représentant titulaire et Mr Bernard BERGEN son suppléant.*

AISMT – Association Interprofessionnelle de Santé et de Médecine du Travail.

- Nous informant d'un jugement de la cour d'appel de Nîmes. *Noté.*
- Nous communiquant leur appel à candidature aux postes d'Administrateur au sein de l'AISMT. *Noté.*

COMPETITIONS – Saison 2020/2021

Le Comité exécutif de la Fédération Française de Football a pris la décision de mettre un terme à l'ensemble des compétitions amateurs départementales et régionales métropolitaines pour la saison 2020-2021, en raison de l'épidémie de la Covid-19 et des mesures sanitaires renforcées.

À date, le calendrier, déjà contraint, ne permet plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du Comex de la FFF entraîne une saison blanche pour toutes les compétitions amateurs, sans aucune montée ni descente pour les clubs engagés dans ces championnats.

En conséquence, **le Comité de Direction décide à l'unanimité d'exonérer les clubs des droits d'engagements COUPES ET CHAMPIONNATS ainsi que ceux afférents à la quote-part des recettes de billetterie et à la caisse de péréquation** (articles 20, 21 et 22 des Règlements Généraux du District).

Vacance d'un siège au Comité Direction

Article 13 .3 :

« En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts.

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante. Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction. »

En application de l'article 13.3 des RG du District, Mr ANJOLRAS propose la candidature de Mme Christie CORNUS pour pourvoir au poste vacant au sein du Comité Direction.

- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Acceptée à l'unanimité.

La candidature sera soumise au vote lors de la prochaine l'Assemblée Générale.

AGENCE NATIONALE pour le SPORT (A.N.S)

A l'intention de tous les clubs,

La nouvelle campagne de l'ANS (Agence Nationale du Sport) pour la saison 2021-2022 sera bientôt disponible. En effet, le lancement de la campagne est prévu début Avril 2021. La note de cadrage sera rapidement disponible sur le site du district afin que les clubs aient toutes les informations nécessaires pour faire leurs demandes. La date butoir pour le dépôt des dossiers sur le Compte Asso sera le 31 Mai 2021. Pour toutes autres demandes, le district sera disponible afin de répondre à vos questions.

Prochain Comité

- **A définir ultérieurement.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Francis ANJOLRAS

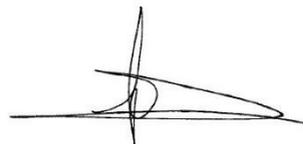
Le Président

Francis ANJOLRAS

DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS

Le Secrétaire de séance

Damien JURADO





COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°6 du Comité de Direction

Réunion du :	Jeudi 20 Mai 2021
À :	18h00 – Par visioconférence
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Christie CORNUS Bernadette FERCAK, Rachel MARTIN. Mrs Bernard BERGEN, Christian BOUTADE, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Jean Marie ROUFFIAC.
Absents excusés :	Mmes Marie Elisabeth COLLAVOLI, Audrey FIRMIN, Mrs Patrick CHAMP, Philippe MOREL, Boris SAMBOEUF. Docteur Jean François CHAPPELLIER.
Assistent à la réunion :	Mrs Frédéric ALCARAZ (CTD PPF), Teddy GRAS (Resp. Administratif).

INFORMATION IMPORTANTE

Nous vous précisons que nous avons informé l'ensemble de nos clubs par la voie des boîtes officielles de chacun en date du 19 Mai sur les préconisations de la FFF relatives à la reprise d'activité du football amateur en complément des dernières annonces gouvernementales. Il importe que les clubs en prennent connaissance s'agissant d'un mode d'emploi très détaillé valable à partir du 19 Mai.



Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Président, Mr. Francis ANJOLRAS, remercie les membres présents, et donne la parole à Mr. Damien JURADO, Secrétaire Général.

Mr Damien JURADO, avant de faire l'appel des membres, donne des consignes pour que cette réunion se déroule correctement car les conditions sont difficiles :

- Couper le microphone afin de limiter les interférences ;
- Éviter d'interrompre l'intervenant avant que celui-ci ne délivre la totalité de son message ;
- Toujours se présenter avant d'intervenir ;
- Le message doit être en lien avec le sujet abordé, en évitant de reformuler ce qui vient d'être dit et en allant à l'essentiel ;
- Si vous deviez quitter la séance, je vous demande de m'en informer afin de ne pas perturber le décompte des votes.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°5 du 01.04.2021 publié sur le site le 02.04.2021.

- POUR : 10

- CONTRE : 0

- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle que **seules les informations données dans les Procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérées comme officielles, et que les Clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de Sites internet non officiels.**

Condoléances

Les membres du Comité de Direction, informés du décès de :

- Monsieur Jean-Manuel TORMO, Dirigeant de l'AS CAISSARGUES,
- Mr. Patrick LABEAUME, Dirigeant de FOOT SUD LOZERE,

- Mr Rémy PETRIER, Dirigeant/Trésorier du club de L'US BOUILLARGUES
présentent leurs très sincères condoléances aux familles et aux Clubs.

NOMINATION instance Fédérale

Félicitations au Docteur Jean-François CHAPPELLIER pour le renouvellement de sa nomination par le COMEX comme Médecin Fédéral National et Président de la Commission Fédérale Médicale.

Agenda du Président

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Objet</i>
03/04/2021		Comité Directeur de la LFO (par visioconférence)
17/04/2021		Bureau Directeur de la LFO (par visioconférence)
22/04/2021		Réunion Ligue de Football Amateur (par visioconférence)
01/05/2021	Castelmaurou	Comité Directeur de la LFO
30/04/2021		Assemblées Générales LFA (par visioconférence)
11/05/2021		Collège des Présidents de Ligues et Districts (par visioconférence)
15/05/2021	Montpellier	Bureau Directeur de la LFO

Courrier FFF / LFA / LFO

Le Président informe le Comité de Direction des courriers reçus depuis le 01/04/2021 :

Fédération Française de Football :

- Suite au Comex du 06 Mai 2021 : Nous informant de l'annulation du FFF TOUR 2021 et précisant les directives concernant la reprise des compétitions. *Noté. Transmis aux clubs.*
- Nous transmettant le mode d'emploi de reprise d'activités du foot amateur. *Noté. Transmis aux clubs.*

Ligue de Football d'Occitanie :

- Nous adressant copie du courrier transmis aux clubs concernant l'inscription pour la coupe de France édition 2021/2022. *Noté.*

Correspondance des clubs

514959 – GAZELEC GARDOIS.

Nous adressant un courrier relatif à la participation des U14/U15. *Transmis à la Commission des Jeunes pour suite à donner.*

503288 – ES SUMENE.

Sollicitant une dotation pour un Dirigeant. *Noté.*

551688 – FC VIGANAIS.

- Nous invitant à leur AG du 21/05/2021. *Noté. Remerciements.*
- Nous adressant un courrier relatif à la situation du club envers le statut de l'Arbitrage. *Décision COMEX du 06/05/2021 précise les modalités d'application.*

531238 – ES ST JEAN DU PIN.

- Sollicitant une aide pour leur tournoi des 26 et 27 Juin 2021. *Le club doit se conformer aux préconisations de la FFF.*
-

Correspondances diverses

C.D.O.S. du Gard

- Nous informant d'une visioconférence le 28/04/2021 concernant l'A.N.S. 2021. *Noté. Remerciements.*
- Nous transmettant un mail du C.R.O.S. OCCITANIE concernant la présentation de la nouvelle plateforme de gestion des ressources humaines. *Transmis aux clubs.*
- Nous informant du programme de formation organisé par la C.R.O.S. d'Occitanie. *Transmis aux clubs.*

- Nous informant du Dispositif Local d'Accompagnement (D.L.A.) pour la reprise d'activité. *Transmis aux clubs.*

D.D.C.S. du Gard.

Nous informant de l'ouverture du Service National Universel. *Transmis aux clubs.*

Mr Mickael GIROUD :

Faisant acte de candidature suite à sa mutation. *Transmis au CDA et CTA.*

Mr BIRBA Patrick :

Faisant acte de candidature à la commission Féminine. *Réponse sera faite.*

Prochain Comité

- **Le 12 Juin 2021 en présentiel.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

Francis ANJOLRAS

Le Président
Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS

Le Secrétaire Général,

Damien JURADO





COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°7 du Comité de Direction

Réunion du :	Samedi 19 Juin 2021
À :	10h00 – Au siège du District
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Bernadette FERCAK, Rachel MARTIN, Audrey FIRMIN. Mrs Bernard BERGEN, Christian BOUTADE, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Philippe MOREL, Jean Marie ROUFFIAC. Docteur Jean François CHAPPELLIER.
Absents excusés :	Mmes Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Christie CORNUS. Mrs Patrick CHAMP, Boris SAMBOEUF.
Assistent à la réunion :	Mrs Frédéric ALCARAZ (CTD PPF), Teddy GRAS (Resp. Administratif), Nicolas RAINVILLE (CTDA)

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Président, Mr. Francis ANJOLRAS remercie les membres présents et donne la parole à Mr. Damien JURADO, Secrétaire Général qui fait l'appel des membres.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°6 du 20.05.2021 publié sur le site le 21.05.2021.

- POUR : 12

- CONTRE : 0

- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Condoléances

Les membres du Comité de Direction, informés du décès brutal de :

- Clément, âgé de 12 ans, joueur du SC St MARTIN DE VALGALGUES présentent leurs très sincères condoléances à la famille et au Club.

Agenda du Président

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Objet</i>
29/05/2021	Castelmaurou	Comité Directeur de la LFO
09/06/2021	Nîmes	Inauguration du Stade Henri NOEL
18/06/2021	Badaroux (Lozère)	Assemblée Générale de l'Antenne Départemental de Football de Lozère (ADFL)

Courrier FFF / LFA / LFO

Le Président informe le Comité de Direction des courriers reçus depuis le 20/05/2021 :

F.F.F. :

- Nous informant des dotations attribuées à l'ensemble des clubs pour plus de 15 millions d'euros sous forme de bons d'achat. *Noté.*
- Nous informant des dotations offertes au club gardois labellisés « Ecoles Féminines ». *Noté. Félicitations à l'ensemble des clubs labellisés.*

Ligue de Football d'Occitanie :

- Nous adressant copie du courrier adressé aux Elus relatif aux aides accordées aux clubs. *Noté. Remerciements.*

Correspondance des clubs

514959 – GAZELEC GARDOIS.

Nous invitant à la remise des récompenses de leur tournoi du 13/06/2021. *Mr F. D'ANNA représentera le District.*

Correspondances diverses

C.D.O.S. du Gard

- Nous informant de la fête de la mer au Grau du Roi. *Publication faite sur le site du District.*

C.R.O.S. Occitanie.

Nous informant d'une formation « monter un projet avec une équipe impliquée ». *Noté. Transmis aux clubs et publication sur le site du District.*

Mairie du MARTINET :

Nous invitait à l'inauguration de la rue Robert SIATKA le 27/08/2021. *Noté. Remerciements.*

Ville de Nîmes :

Nous invitait à l'inauguration des nouveaux aménagements du stade Marcel Rouvière le 16/06/2021. *Noté. Remerciements.*

Engagement pour les compétitions District 2021/2022

Les pré-engagements ont été programmés par le secrétariat sur Footclubs.

Il appartient désormais aux clubs de valider ou non les engagements sur les compétitions Séniors avant le 10.07.2021, pour les compétitions Jeunes avant le 16.08.2021 et pour les compétitions Féminines avant le 31.07.2021.

En l'absence de réponse à ces dates-là, l'équipe pré-engagée sera considérée comme engagée.

Commissions 2021/2022

Les Commissions seront nommées lors du prochain Comité de Direction prévu le 11 Septembre 2021.

Celles en place pour la saison 2020/2021 sont prorogées jusqu'à cette date.

Tarifs 2021/2022

Mr JURADO donne la parole à Mme Audrey FIRMIN qui présente aux membres du Comité de Direction les tarifs des diverses cotisations, engagements ou amendes. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs par rapport à la saison dernière et de supprimer exceptionnellement la quote-part des recettes (Article 21 des RG du District).

Mr JURADO soumet au vote le maintien de l'ensemble des tarifs proposé par Mme Audrey FIRMIN :

- POUR : 12

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Les tarifs pour la saison 2021/2022 sont définis en annexe 1 du présent procès-verbal.

Barème des frais des officiels 2021/2022

M. JURADO donne la parole à Mme Audrey FIRMIN, qui présente aux membres du Comité de Direction les barèmes des frais des officiels. Il est proposé de maintenir ces barèmes au niveau de ceux de la saison qui vient de se terminer.

M. JURADO soumet au vote le maintien des barèmes des frais des officiels pour la saison 2021/2022, proposés par Mme Audrey FIRMIN.

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Les barèmes sont adoptés à l'unanimité.

Les barèmes des frais des officiels pour la saison 2021/20221 sont définis en annexe 2 du présent procès-verbal.

Article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire – Appel du Comité de Direction

Pour la saison 2021/2022, le Comité de Direction décide que toutes les décisions disciplinaires faisant l'objet d'un appel devant les Commissions d'Appel Disciplinaires du District et de la Ligue feront l'objet d'un appel systématique du Comité de Direction.

Il est proposé que le Président, M. Francis ANJOLRAS, et le Secrétaire Général, M. Damien JURADO, soient désignés comme ses représentants dûment mandatés pour faire appel en son nom.

- POUR : 12

- CONTRE : 0

- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Subventions

Il est proposé d'autoriser le Président du District à solliciter toutes les subventions pouvant être demandées dans le cadre de ses activités auprès du Conseil Départemental du Gard ou autres organismes.

- POUR : 12

- CONTRE : 0

- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Assemblée Générale d'Hiver

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Hiver de la saison 2021/2022 aura lieu **le samedi 30 Octobre**, à la salle de réunion de l'Hôtel C-Suites (entrée Nîmotel Ville Active), à Nîmes.

Cette Assemblée sera suivie de la remise des dotations des Labels Jeunes FFF – Crédit Agricole et des autres dotations allouées par le District.

Situation des équipes Seniors de Lozère

Après participation aux différentes réunions et Assemblées Générales entre le District Gard-Lozère, l'Antenne Départementale de Lozère et le District de l'Aveyron et après entente réciproque de ces derniers, il est proposé aux membres de valider la proposition offerte aux équipes seniors des clubs de Lozère (qui en feront la demande) de participer aux championnats du District de l'Aveyron.

- POUR : 12

- CONTRE : 0

- ABSTENTION :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Challenge Redouane-Abbaoui

Le Président présente le projet de Challenge Loisirs « Redouane-Abbaoui » entériner lors de la saison dernière mais qui n'a pu se dérouler et souhaite qu'il soit mise en place dès cette saison 2021/2022.

Pour rappel :

Il s'agit de créer un rassemblement annuel pour honorer la mémoire de ce dirigeant autour des valeurs fraternelles du football.

Après plusieurs phases qualificatives, un certain nombre d'équipes (jusqu'à 16) se retrouveraient à Vauvert (si possible) pour une journée festive au mois de juin, sur la base du football loisir.

Ce serait donc une épreuve de football diversifié niveau B.

Les équipes concernées seraient les équipes réserves évoluant en D3, toutes équipes évoluant en D4 et sections football diversifié de tous les clubs affiliés, avec possibilité d'évoluer en entente et d'inscrire plusieurs équipes par club.

Les équipes seraient numérotées à partir de 21, 22... de manière à être totalement distinguées des équipes Seniors.

Sur la feuille de match, il serait possible d'inscrire 12 joueurs sur la feuille de match, dont 4 remplaçants au maximum (c'est donc du Foot à 8), le tout sur un demi-terrain.

Formule pour les tours préliminaires : en fonction du nombre d'engagés, matchs secs ou plateaux à 3 équipes.

Formule pour la journée festive finale : calquée sur le Festival Foot U13, avec épreuve de jongleries (avec le concours de la Commission Technique), et deux épreuves techniques chronométrées adaptées aux Seniors. Cela pourrait être l'occasion de faire travailler quelques exercices qui ne le sont pas aux entraînements des équipes du plus bas niveau de District (épreuves choisies par le CTD et la Commission Technique, données deux mois à l'avance pour que les clubs puissent les incorporer aux entraînements).

Droit d'engagement : pour la phase préliminaire, 10 € par équipe engagée. Pour la journée festive finale, 3 € par participant (joueur ou dirigeant inscrit sur la feuille de match). Cette somme sera mise à disposition du Fonds d'Aide Sociale du District.

Dates : tours préliminaires au Printemps (dates de coupes), journée festive fin mai / début juin, sur un autre jour que la journée des finales.

Pour les tours préliminaires, le District fixe la date limite pour jouer les matchs, les clubs s'entendent pour les jouer quand ils veulent avant cette date (accord obligatoire via Footclubs). L'accord sera forcément donné (souplesse du calendrier).

Règlementation rapide :

- obligation d'avoir une licence « Loisir » Seniors et Vétérans (c'est un peu comme une charte de comportement) : cela ne coûte rien aux joueurs déjà licenciés Libre dans leur club.
- sur la feuille de match, pas plus de deux joueurs qui ont participé à plus de trois matchs officiels en équipe première du club.
- durée des matchs : 2x35' pour un match sec ; 2x20' pour un plateau à trois équipes ; temps à déterminer en cas d'échiquier (cela dépendra du nombre de match)
- délai de qualification identique qu'en compétition
- feuille de match informatisée obligatoire
- lois du jeu : voir article 13 du challenge Daniel-Martin

Le Président précise que le projet avait eu l'avis favorable lors du Comité de Direction du 17 Juin 2020.

Toutefois il demande l'avis du Comité de Direction pour sa mise en place effective dès la saison prochaine 2021/2022, avant qu'un projet de règlement soit présenté à la prochaine Assemblée Générale (sur le modèle du Challenge Daniel-Martin).

- POUR : 12

- CONTRE : 0

- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Examen du pré-projet de fusion

Le comité de Direction accuse réception du pré-projet de fusion absorption entre les clubs de l'US la REGORDANE (563664) et l'AS LEINS (N° 590256) en date du 13/05/2021.

Après étude du dossier, et conformément à l'article 39 des RG de la FFF, le Comité de Direction émet un avis favorable à ce pré-projet sous réserve d'une situation financière nette équilibrée.

Transmets le dossier à la Ligue de Football d'Occitanie pour suite à donner.

Composition provisoire des différents niveaux – Seniors

Suite aux décisions du COMEX qui entraîne une « saison blanche », aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats, la composition des poules se calque sur celles de la saison 2020/2021.

1. Départemental 1 (13 équipes en poule unique)

545855 – A. ESP. ET CULTURE 1

503246 – R.C. GENERAC 1

517885 – U.S. MONOBLETOISE 1

514320 – O. SAINTOIS 1

525595 – ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 1

521052 – A.S. ST PRIVAT 1

503288 – ET.S. SUMENOISE 1

526898 – O.C. REDESSAN 1

553818 – F.C. VAL DE CEZE 1

549436 – ENT. S. LES TROIS MOULINS 1

539959 – A.S. POULX 1



514961 – ENT. S. MARGUERITTOISE 1

551488 – STADE BEUCAIROIS 30 2

2. Départemental 2 (23 équipes réparties en 2 poules)

503233 – S.A. CIGALOIS 1

519626 – ENT. FOOTBALL VEZENOBRES-CRUVIERS 1

590128 – C.A. BESSEGEAIS 1

521050 – A.S. DE CAISSARGUES 1

521148 – E.S. BARJACOISE 1

563766 – FOOTBALL CLUB DES CEVENNES 1

563786 – F.C. LANGLADE 1

526901 – C.O. SOLEIL LEVANT NIMES 2

550386 – F.C. PONT SAINT ESPRIT 1

560593 – F.C. CABASSUT 1

548837 – F.C. BAGNOLS PONT 2

500257 – ST. ST BARBE LA GRAND COMBE 1

521674 – A.S. ST PAULET 1

~~545503 – FOOTBALL SUD LOZERE 1~~ (Passage dans les championnats de l'Aveyron)

518431 – A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1

549600 – F.C. CANABIER 1

521883 – S.C. MANDUELLOIS 1

503036 – O.C. BELLEGARDE 1

581430 – ESPOIR F.C. BEUCAIROIS 1

517872 – AV.S. ROUSSONNAIS 2



550949 – F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 2

563664 – U.S. LA REGORDANE 1

520116 – UNION SPORTIVE GARONNAISE 1

553073 – O. ST HILAIRE / LA JASSE 1

3. Départemental 3 (48 équipes réparties en 4 poules)

522573 – GALLIA C. DE GALLICIAN 1

535852 – R.C. ST LAURENT DES ARBRES 1

551688 – F.C. PAYS VIGANAIS AIGOUAL 1

549486 – ENT.S. ROCHEFORT SIGNARGUES 1

503235 – EMULATION S. LE GRAU DU ROI 2

581698 – MOUSSAC F.C. 1

503353 – ST.O. AIMARGUES 2

563810 – S.C. NIMOIS 1

582315 – OLYMPIQUE SAINT AMBROISIEN 1

551430 – U.S. DU TREFLE 2

503265 – GALLIA C. QUISSACOIS 1

553703 – ETOILE SPORTIVE THEZIEROISE 1

539959 – A.S. POULX 2

528488 – J.S.O. AUBORD 1

525111 – F.C.O. DOMESSARGUES 1

503269 – A.S. BEAUVOISIN 1

514961 – ENT. S. MARGUERITTOISE 2



- 545855 – A. ESP. ET CULTURE 2
- 503288 – ET.S. SUMENOISE 2
- 519884 – A.S. DES CEVENNES 1
- 526898 – O.C. REDESSAN 2
- 503370 – U.S. BOUILLARGUES 1
- 582287 – F.C. SAINT JEANNAIS 1
- 521052 – A.S. ST PRIVAT 2
- 581412 – A.S. DE SOMMIERES 1
- 549436 – ENT. S. LES TROIS MOULINS 2
- 549691 – F.C. CHAMPCLAUSON A.A.E. 1
- 511921 – S.C. ANDUZIEN 2
- 503246 – R.C. GENERAC 2
- 519114 – U.S. PUJAULAISE 1
- 523063 – U.S. PEYROLAISE 1
- 582445 – FOOTBALL CLUB UZES 1
- 551501 – ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VAUNAGE 1
- 519526 – ENT. FOOTBALL VEZENOBRES-CRUVIERS 2
- 549689 – A.S. DE CENDRAS 1
- 519479 – O. FOURQUESIEN 1
- 560237 – A.S.C. TURQUES ALES 1
- 553818 – F.C. VAL DE CEZE 2
- 521050 – A.S. DE CAISSARGUES 2
- 517885 – U.S. MONOBLETOISE 2

563766 – FOOTBALL CLUB DES CEVENNES 2

582358 – L'OLYMPIQUE DE GAUJAC 1

560593 – F.C. CABASSUT 2

517866 – GALLIA C. D'UCHAUD 2

~~545503 – FOOTBALL SUD LOZERE 2~~ (Passage dans les championnats de l'Aveyron)

525106 – S.C. ST MARTIN DE VALGALGUES 1

552832 – OLYMPIQUE MAS DE MINGUE 1

580584 – CALVISSON F.C. 1

549600 – F.C. CANABIER 2

4. Départemental 4 (57 équipes)

518431 – A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2

580584 – CALVISSON F.C. 2

500377 – ENT. PERRIER VERGEZE 2

531236 – F.C. RIBAUTE LES TAVERNES 2

581698 – MOUSSAC F.C. 2

552049 – R.C. SAUVETERRE 1

563786 – F.C. LANGLADE 2

519631 – A.S. LE COLLET DE DEZE 1

520112 – SP. C. CASTANET NIMES 1

503036 – O.C. BELLEGARDE 2

503405 – O. MINIER PONTIL PRADEL 1

520116 – UNION SPORTIVE GARONNAISE 2



- 503150 – C.S. CHEMINOT NIMOIS 1
- 519483 – J.S. CHEMIN BAS D'AVIGNON 2
- 539959 – A.S. POULX 3
- 503265 – GALLIA C. QUISSACOIS 2
- 519042 – U.S.A. CANAULOISE 1
- 548839 – F.C. ST ALEXANDRE O. 1
- 541877 – U.S. DE MONTPEZAT 1
- 553073 – O. ST HILAIRE / LA JASSE 2
- 535058 – F.C. RODILHAN 1
- 535058 – F.C. RODILHAN 2
- 590587 – U.S. DE VALLABREGUES 1
- 515549 – U.S. VESTRICOISE 1
- 521674 – A.S. ST PAULET 2
- 531236 – F.C. RIBAUTE LES TAVERNES 1
- 503233 – S.A. CIGALOIS 2
- 525116 – A.S. ST JULIEN LES ROSIERS 1
- 503288 – ET.S. SUMENOISE 3
- 547384 – SALINDRES FOOTBALL CLUB 1
- 523063 – U.S. PEYROLAISE 2
- 581851 – A.S. VERSOISE 1
- 525111 – F.C.O. DOMESSARGUES 2
- 540714 – LES MAGES SEDISUD FC 1
- 581412 – A.S. DE SOMMIERES 2



552706 – AS NIMES CAMARGUAIS CROIX DE FER 1

560266 – SPORTING CLUB DE BROUZET LES ALES 1

550386 – F.C. PONT SAINT ESPRIT 2

515549 – U.S. VESTRICOISE 2

563664 – U.S. LA REGORDANE 2

517872 – Av. S. Roussonnais 3

560495 – F.C. Vatan 1

860493 – Av. S. Moliérois 1

521148 – E.S. Barjacoise 2

523119 – St.O. Codognan 1

581232 – Ent. Sp. Pays D'Uzes 3

560494 – F.C Bagnols Escanaux 1

549486 – Ent.S. Rochefort S. 2

560558 – F.C Nîmes Courbessac 1

580998 – F.C. Milhaud 1

560278 – A.F.C. Altuma Nîmes 1

541877 – U.S. De Montpezat 2

521883 – S.C. Manduellois 2

503237 – F.C. Vauderdois 2

525595 – A.C. Pissevin Valdeg 2

520112 – Sp. C. Castanet Nim. 2

560513 – Ol. Mas De Ville 1

+ les nouveaux engagements

La date limite officielle d'engagement est fixée au vendredi 9 juillet 2021 via footclubs.

Composition provisoire des différents niveaux – Jeunes

Suite aux décisions du COMEX qui entraîne une « saison blanche », aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats, la composition des poules se calque sur celles de la saison 2020/2021.

Les compétitions Départementales jeunes District Gard Lozère sont les suivantes pour 2021/2022.

4. Catégorie U19/U18 :

DEPARTEMENTALE 1

- POULE A : AS POULX, ST PRIVAT DES VIEUX, CHUSCLAN LAUDUN, ST MARTIN DE VALGALGUES, ST HILAIRE LA JASSE, PONT SAINT ESPRIT, ST CHRISTOL LES ALES
- POULE B : FOURQUES, BELLEGARDE, NIMES CASTANET, CALVISSON, ENTENTE COSTIERES, FOOT TERRE DE CAMARGUE, CABASSUT, AIMARGUES

2. Catégorie U16/U17

DEPARTEMENTALE 1

- POULE A : VERGEZE, NIMES SOLEIL LEVANT, NIMES CASTANET, AS CAISSARGUES, ENT COSTIERES, SO AIMARGUES- US TREFLE, ST GILLES AEC, ENT BEUCAIRE /JONQUIERES, NIMES CO LASSALLIEN
- POULE B : ST PRIVAT/MONS, ENTENTE ST HILAIRE LA JASSE- ST CHRISTOL LES ALES, PUJAUT, CANABIER, VEZENOBRES-CRUVIERS LASCOURS, CHUSCLAN LAUDUN, ST MARTIN DE VALGALGUES, UCHAUD GC, BAGNOLS PONT 2

DEPARTEMENTALE 2

- POULE A : GENERAC/POULX, LE GRAU DU ROI, BOUILLARGUES, GARONS, AIMARGUES, TREFLE 2, N. GAZELEC, BEAUVOISIN, CALVISSON, N. ATHLETIC PISSEVIN, VALDEGOUR
- POULE B : MONTPEZAT, LE VIGAN, ST JULIEN LES ROSIERS, ROUSSON, AS TURQUES ALES, LE GRAND COMBIEN EJP, US MONOBLLET, ST HILAIRE, ST CHRISTOL LES ALES 2
- POULE C : VAL DE CEZE, ROCHEFORT SIGNARGUES, PAYS D UZES, POULX 2, ST PAULET DE CAISSON, VALLABREGUES, RC ST LAURENT DES ARBRES, SPC NIMES CASTANET 2

3. Catégorie U15/U14

DEPARTEMENTALE 1

- POULE A : VAUVERT, NIMES LASSALIEN, BOUILLARGUES, US TREFLE, GENERAC, PERRIER VERGEZE, EFC BEUCAIRE 2, ENT BEUCAIRE/JONQUIERES, ENT COSTIERES, AS CAISSARGUES
- POULE B : ST PRIVAT DES VIEUX-MONS , BAGNOLS PONT, ROCHEFORT SIGNARGUES, MAS DE MINGUE, ROUSSON, AS POULX, CHUSCLAN LAUDUN, ST MARTIN DE VALGALGUES, ENT ST LAURENT DES ARBRES-CANABIER,

DEPARTEMENTALE 2

- POULE A : N. ATHLETIC, PISSEVIN VALDEGOUR, BAGNOLS PONT 2, BELLEGARDE, ENT LES TROIS MOULINS – RODILHAN, POULX 2, UCHAUD, VERGEZE 2, BEUCAIRE JONQUIERS 2, US TREFLE 2
- POULE B : VEZENOBRES CRUVIERS, ENT ST CHRISTOL, ENT ST HILAIRE-ST JEAN DU PIN, EFVA BESSEGES, CALVISSON, N. CASTANET, CABASSUT, ST PRIVAT MONS 2

DEPARTEMENTALE 3

- POULE A : GARONS, N. CHEMIN BAS D'AVIGNON- MILHAUD 2, N. GAZELEC, ES PAYS D'UZES, ACADEMIE NIMES, MARGUERITTES, NIMES METROPOLE FEMININES, POULX 3



- POULE B : BEAUVOISIN, AS CAISSARGUES 2, ES PAYS UZES 2, ST GILLES AEC, RC GENERAC 2, AIMARGUES, VAUNAGE, ENT ST LAURENT CANABIERS 2, VAUVERT 2

- POULE C : VERS, ROCHEFORT SIGNARGUES 2, LES TROIS MOULINS RODILHAN 2, CHUSCLAN LAUDUN 2, ST PAULET DE CAISSON, THEZIERS, ENT ST LAURENT CANABIER 3

- POULE D : MONOBLLET CIGALOIS, SO LA CALMETTE, ENT LA REGORDANE LEINS, ENT RAIA CEVENNES, AS ST CHRISTOL LES ALES 2, GC QUISSAC, ENT ST HILAIRE ST JEAN DU PIN 2

4. NOUVELLE CATEGORIE PYRAMIDE GENERATIONNELLE U14

Les clubs concernés ayant sollicité directement, et ayant donné leur accord débiteront ce championnat en TERRITOIRE : soit un territoire ou avec des territoires limitrophes.

Ces clubs devront confirmer leur engagement par le réseau FOOT CLUB. Cette compétition se déroulera en deux phases.

1^{ère} phase : du 26 septembre au 13 Février 2021, à l'issue les 12 premiers de ces territoires accèdent en U14 régionale.

2^{ème} phase : du 13 mars au 13 Juin 2022 : les 12 équipes terminant dernières des territoires rejoignent leur district d'origine.

En fonction du nombre d'équipes acceptant ces nouvelles dispositions que chaque club des U13 Niveau a reçu il se peut que notre District ne gèrera pas un territoire.

4. Catégorie U15/U14 A 8 :

DEPARTEMENTALE 1

- POULE UNIQUE : ESPERANCE DE NIMES, ENT CHAMBORIGAUD-LE COLLET DE DEZE, US PUJAUT, ENT COSTIERES 2, ST GILLES AEC 3, RC SAUVETERRE, ENT RHONE GARDON, US VALLABREGUES, FOURQUES, ST JEAN DU GARD 2 (10)

La date limite officielle d'engagement est fixée 15.08.2021 dernier délai.

Question diverse

Le Dr CHAPPELLIER informe le comité de la mise en place des nouveaux dossier Arbitre pour les district et Ligue dès cette nouvelle saison 2021/2022.

Les dossiers et les nouveautés seront communiqués aux Arbitres et diffusés sur le site du District.

Prochain Comité

- Le Jeudi 08 Juillet 2021 en visioconférence.
- Le Samedi 11 Septembre 2021 en présentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

Francis ANJOLRAS

Le Président
Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS

Le Secrétaire Général,

Damien JURADO



Annexe 1

Tarifs pour la saison 2021/2022

Cotisations District – membres

(Art. 3 et 4 RI District)

Membre individuel	17 €
Membre d'honneur	170 €
Membre bienfaiteur	1.700 €

Cotisations District – clubs

(Art. 2 RI District + Art. 17 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	300 €
Clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que D1 et D2	100 €
Clubs disputant les autres championnats de District	40 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Football d'Animation, Futsal ou Loisirs	30 €

Cautionnements

(Art. 18 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs, de Ligue et de District	500 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines et/ou Futsal	200 €

Participation aux frais de gestion

(Art. 19 RG District)



Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	600 €
Clubs disputant les championnats de Ligue	550 €
Clubs disputant les championnats de D1 et D2	500 €
Clubs disputant les championnats inférieurs à la D2	360 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines	200 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Jeunes	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions du Football d'Animation	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Futsal et Loisirs	30 €

Droits d'engagement en championnats – Seniors / Féminines / Futsal / Loisirs

(Art. 20 RG District)

D1 et D2	90 €
D3	70 €
D4 et <i>niveaux inférieurs</i>	50 €
Championnat Alès-Ville	35 €
Féminines	35 €
Challenge Loisirs « Daniel-Martin »	20 €
Challenge Loisirs « Redouane-Abbaoui » (tours préliminaires)	10 €
Challenge Loisirs « Redouane-Abbaoui » (journée finale, par participant)	3 €
Futsal	20 €

Droits d'engagement en coupes – Seniors / Féminines / Futsal

(Art. 20 RG District)



Coupe Gard-Lozère Seniors

- clubs des championnats nationaux	550 €
- clubs des championnats de Ligue	300 €
- clubs de D1 et D2	170 €
- clubs autres séries	40 €

Coupe André-Granier 40 €

Coupes Alès-Ville 35 €

Coupes Féminines 20 €

Coupe Gard-Lozère Futsal 0 €



Droits d'engagement en compétitions – Jeunes

(Art. 20 RG District)

Championnat D1 (U19/U17/U15)	35 €
Autres niveaux (U19/U17/U15)	30 €
Coupe Gard-Lozère (U19/U17/U15)	35 €
Championnats de Foot à 8 (U17/U15)	21 €

Droits d'engagement – Football d'animation

(Art. 20 RG District)

Championnats U13 à 8 et U12 à 8	21 €
Festival Foot U13 à 8 et Challenge Jean-Pierre Roux U12 à 8	0 €
Plateaux U10 – U11	15 €
Plateaux U8 – U9	3 €
Rassemblements et plateaux U6 – U7	0 €
Futsal Jeunes	0 €

~~Quote-part des recettes~~

~~(Art. 21 RG District)~~

Équipes disputant les championnats de D1 et de D2	403 €
Équipes disputant les championnats inférieurs à la D2	0 €

Caisse de péréquation

(Art. 22 RG District)

D1, D2 et D3 (poules Seniors comptant des clubs lozériens, prix du km trajet simple) 3 €

Frais de dossiers

Demande de remise de peine	130 €
Visite pour homologation de terrain (Art. 61 RG District)	60 €
Droit de confirmation de réserve d'avant-match (Art. 36 RG District)	30 €
Droit de confirmation de réclamation d'après-match (Art. 37 RG District)	55 €
Droit d'évocation devant la Commission compétente (Art. 38 RG District)	55 €
Frais de procédure en appel	130 €

Amendes

Feuille de match papier adressée hors délai (Seniors / Jeunes à 11) (Art. 53 et 72.4 RG District)	50 €
Feuille de match ou de plateau adressée hors délai (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	30 €
Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	10 €
Non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) (Art. 53 et 72 RG District)	100 €
Non transmission de la FMI par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	25 €
Absence à l'Assemblée Générale	
- dans un rayon de moins de 30 km	100 €
- dans un rayon de 30 à 100 km	60 €
- dans un rayon de plus de 100 km	40 €
Frais de discipline, avertissement (Art. 56 RG District)	16 €
Exclusion (Art. 56 RG District)	30 €



Participation au match d'un joueur suspendu	200 €
Fraude (Art. 52 RG District)	350 €
Falsification de document officiel	350 €
Retrait d'une équipe après la date limite d'engagement (Art. 59 RG District)	60 €
Non respect des engagements obligatoires (Art. 9 RG District)	60 €
Non respect de la catégorie (Art. 49 RG District)	30 €
Absence de surclassement – mixité (Art. 49 RG District)	60 €
Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District)	25 €
Non présentation de la licence (par licence manquante, à partir du 01/11 de la saison)	5 €
Participation d'un joueur à plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs (Art. 50 RG District)	85 €
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	60 €
Accusation sans preuve (Art. 40 RG District)	50 €
Non comparution à une instance après convocation (par personne convoquée) (Art. 31 RG District)	35 €
Absence de règlement des officiels par le Club (par officiel non réglé)	10 €
Absence de désignation de l'éducateur ou entraîneur diplômé (Art. 10 bis RG District)	30 €
Absence de l'éducateur ou entraîneur diplômé sur le banc de touche (Art. 10 ter RG District)	30 €

Forfait simple

(Art. 24 RG District)

D1, D2 et D3	100 €
Autres séries de Foot à 11	80 €
Foot à effectif réduit	30 €

Coupes	50 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Forfait général
(Art. 25 RG District)

Seniors et Jeunes à 11	200 €
Foot à effectif réduit	80 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Taux de l'indemnité kilométrique
(Art. 26 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	3 €
--	-----

Déplacement des officiels devant les Commissions
(Art. 32 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	0,401 €
--	---------

Annexe 2

Barème des officiels pour la saison 2021/2022

(applicable à compter du 1^{er} août 2021)

Frais de déplacement des arbitres

0,401 € / km aller et retour à compter du 81^{ème} kilomètre A/R (hors Alès-Ville)

Indemnité de formation et d'équipement (pour les arbitres)

SENIORS

Arbitre central (D1 et D2)	80 €
Arbitre central (séries inférieures)	75 €
Arbitre assistant (toutes séries)	61 €

COUPE GARD-LOZÈRE SENIORS ET ANDRÉ-GRANIER

Arbitre central	80 €
Arbitre assistant	61 €

COUPE D'OCCITANIE SENIORS

Arbitre central (jusqu'au 3 ^{ème} tour inclus)	75 €
Arbitre central (4 ^{ème} et 5 ^{ème} tours)	80 €



Arbitre assistant 61 €

U19

Arbitre central 65 €

Arbitre assistant 55 €

U17 À 11, U15 À 11, FÉMININES

Arbitre central 59 €

Arbitre assistant 52 €

U17 À 8, U15 À 8, U13 À 8

Arbitre 55 €

COUPES JEUNES ET FÉMININES

Arbitre central (finale) 65 €

Arbitre assistant (finale) 55 €

FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Arbitre (pour le plateau) 54 €

ARBITRES STAGIAIRES & JEUNES ARBITRES

Arbitre 50 €



Frais de déplacements – Autres officiels

0,401 € / km aller et retour (barème fédéral), sans minimum

Contrôle de la distance

www.viamichelin.fr

Distance la plus courte de votre itinéraire



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°10 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Jeudi 1 ^{er} Avril 2021
À :	14H00 – Par visioconférence
Présidence :	M. Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Fatiha BADAoui, MM. Bernard BERGEN, Damien JURADO
Excusés :	Mme Stéphanie ALBEROLA MM. Philippe ALBY, Ahmed GRADA, Claude LUGUEL, Patrick VANDYCKE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation du Procès-verbal

En Préambule :

SENIOR – DEPARTEMENTAL 1

Dossier n°2021-CSR-012

Match n°22684108 : Et. S. Suménoise 1 / F.C. Val De Cèze 1 du 25.10.2020 : Arrêté municipal sur les installations de SUMENE.

La commission,

Prenant connaissance des explications écrites de la ville de SUMENE envoyées par courriel le 1^{er} Mars 2021 mais n'ayant eu communication de ces dernières seulement le 22 Mars 2021 par le secrétariat du District,

Rectifie les attendus du PV N°9 ainsi :

Supprime : ~~« Considérant que les autorités municipales de SUMENE n'ont pas jugé utile d'apporter leurs explications quant aux motivations de la fermeture de l'installation sportive, »~~

Et remplace par : « Pris connaissance des explications écrites des autorités municipales de SUMENE quant aux motivations de la fermeture de l'installation sportive reçues par courriel officiel en date du 1^{er} Mars 2021, »

La commission regrette tous ces contres-temps liés au contexte sanitaire actuel, qui ont pour effet de ralentir aussi les services administratifs du District Gard-Lozère.

La Commission approuve le procès-verbal n°9 de la réunion du 02.03.2021 et le PV N°9 bis rectificatif avec les rectifications apportées ci-dessus.

Feuille de Match Informatisée (FMI)

SENIOR – DEPARTEMENTAL 4 – Poule D

Dossier n°2021-CSR-013

Match n°22685215 : FC LANGLADE 2 / SC MANDUELLOIS 2 du 25.10.2020 : Non transmission de la feuille de match.

La commission,

Pris connaissance du PV N°4 de la Commission d'Accompagnement des Clubs du 26/11/2020 concernant la rencontre en rubrique,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'Article 53 des RG du District stipule que : « Est passible d'une amende, le Club qui ne s'est pas conformé aux dispositions concernant la feuille de match. »

Considérant que l'article 72 alinéa 5 et 6 des RG du District prévoit que :

« 5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.

4. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente. »

Considérant que le District a demandé des explications et relancer le club sur la non transmission de la FMI par deux courriels du 27 Octobre et 02 Novembre 2020,

Considérant que le club de FC LANGLADE n'a pas jugé utile de répondre aux sollicitations du District,

Considérant que le club de FC LANGLADE n'a pas transmis la feuille de match dans les délais impartis,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de FC LANGLADE 2 pour en reporter le bénéfice au club SC MANDUELLOIS 2.

Transmet le dossier à la Commission des Coupes et Championnats Séniors.

Débit : 25 euros à la charge de FC LANGLADE pour non-transmission de la feuille de match (Décision Comité de Direction du 17/06/2020).

Réserve d'avant-match

SENIORS – DEPARTEMENTAL 4 – Poule D

Dossier n°2021-CSR-014

Match n°22685201 : FC RODILHAN 1 / SC CASTANET 1 du 11.10.2020 : Sur la qualification et la participation des joueurs de SC CASTANET.

La commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Pris connaissance des réserves d'avant-match confirmées par le FC RODILHAN par courriel officiel en date du 12/10/2020 pour les dire recevables en la forme,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que les réserves de FC RODILHAN mettent en cause la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de SC CASTANET dont le délai de qualification n'aurait pas été respecté,

Pris connaissance des fichiers de la Ligue de football d'Occitanie,

Considérant que l'article 82 des Règlements Généraux de la F.F.F. prévoit que :

- pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue, ou la F.F.F. le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs,

- cette date sert de référence pour le calcul du délai de qualification,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 89 RG FFF que « Tout joueur, quel que soit son statut (Amateur ou Sous contrat), est qualifié dans un délai qui court à compter de la date d'enregistrement de sa licence et qui dépend de la compétition à laquelle il participe » et « Pour les compétitions de District le délai est de 4 jours francs ». (à titre d'exemple, si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1^{er} septembre, le dit joueur est qualifié le 6 septembre) ;

Considérant que l'ensemble des joueurs de l'équipe de SC CASTANET étaient qualifiés à la date de la rencontre citée en rubrique,

Par ces motifs,

Rejette les réserves comme non fondées,

Transmet le dossier à la Commission des Coupes et championnats aux fins d'homologation.

Frais de dossier (Art. 36 RG District – droit de réserve) : 30 (trente) Euros au débit de FC RODILHAN (Décision Comité de Direction du 17/06/2020).

Prochaine réunion à définir ultérieurement

Le Président,

Sauveur ROMAGNOLE

Le Secrétaire de séance,

Damien JURADO



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Procès-verbal n°17 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Mercredi 2 Juin 2021
À :	09h00 – DGL
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	M. Patrick AURILLON

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

A L'ATTENTION DES SECRETAIRES ET PRESIDENTS DE CLUBS

Afin de préparer dans les meilleures conditions la saison 2021/2022, les clubs sont engagés dans la même catégorie que la saison précédente.

A savoir que la saison 2020/2021 est considérée comme « SAISON BLANCHE » (**pas de montée, pas de descente, pas de changement de poule**).

Afin d'élaborer le nouveau calendrier, les clubs sont conviés dès à présent à nous faire parvenir leurs desideratas (lever de rideau, alternance pour le ou les équipes réserves).

La date limite officielle d'engagement est fixée au vendredi 9 juillet 2021.

Le Président
Mr Jean Marie ROUFFIAC



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°14 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du :	Mardi 8 Juin 2021
À :	9H30– DGL
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	MM. Patrick AURILLON, Jean-Pierre RIEU, Jean-Marie TASTEVIN
Assistent à la réunion :	MR Frédéric ALCARAZ, CTDPPF MR Damien JURADO , secrétaire général du District,
Excusés :	MM Stéphan BROCK, Denis LASGOUTE, Emile HOURS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal n°13 de la réunion du 12.01.2021

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24.03.2021 et PV COMEX du 06.05.2021

- Le Comité Exécutif de la FFF (COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020.2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.
- Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX FFF entraîne une « saison blanche ». Aucune accession, aucune rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.
- Le COMEX de la FFF a également arrêté définitivement les championnats nationaux U19 et U17

Compétitions Départementales Jeunes U19/U18 – U17/U16 – U15/U14 - U15/U14 à 8 – U14



Les compétitions Départementales jeunes District Gard Lozère sont les suivantes pour 2021/2022.

1. Catégorie U19/U18 :

La composition de cette catégorie sera la même pour la saison 2021/2022, en tenant compte que les joueurs U19 qui deviennent des U20 ne pourront pas rester dans cette catégorie, par contre les joueurs U17 pourront accéder dans cette catégorie, dans les équipes de leur club.

Les joueurs U18 qui deviennent des U19, restent dans la catégorie.

DEPARTEMENTALE 1

- POULE A : AS POULX, ST PRIVAT DES VIEUX, CHUSCLAN LAUDUN, ST MARTIN DE VALGALGUES, ST HILAIRE LA JASSE, PONT SAINT ESPRIT, ST CHRISTOL LES ALES (7)
- POULE B : FOURQUES, BELLEGARDE, NIMES CASTANET, CALVISSON, ENTENTE COSTIERES, FOOT TERRE DE CAMARGUE, CABASSUT, AIMARGUES (8)

Les équipes désirant continuer ou arrêter devront confirmer ou refuser leur engagement par le réseau FOOT CLUB pour le 15.08.2021. DERNIER DELAI

2. Catégorie U16/U17

DEPARTEMENTALE 1

- POULE A : VERGEZE, NIMES SOLEIL LEVANT, NIMES CASTANET, AS CAISSARGUES, ENT COSTIERES, SO AIMARGUES- US TREFLE, ST GILLES AEC, ENT BEAUCAIRE /JONQUIERES, NIMES CO LASSALLIEN (9)
- POULE B : ST PRIVAT/MONS, ENTENTE ST HILAIRE LA JASSE- ST CHRISTOL LES ALES, PUJAUT, CANABIER, VEZENOBRES-CRUVIERS LASCOURS, CHUSCLAN LAUDUN, ST MARTIN DE VALGALGUES, UCHAUD GC, BAGNOLS PONT 2 (9)

Les équipes désirant continuer ou arrêter devront confirmer ou refuser leur engagement par le réseau FOOT CLUB pour le 15.08.2021. DERNIER DELAI

DEPARTEMENTALE 2

- POULE A : GENERAC/POULX, LE GRAU DU ROI, BOUILLARGUES, GARONS, AIMARGUES, TREFLE 2, N. GAZELEC, BEAUVOISIN, CALVISSON, N. ATHLETIC PISSEVIN, VALDEGOUR (10)

- POULE B : MONTPEZAT, LE VIGAN, ST JULIEN LES ROSIERS, ROUSSON, AS TURQUES ALES, LE GRAND COMBIEN EJP, US MONOBLLET, ST HILAIRE, ST CHRISTOL LES ALES 2 (8)
- POULE C : VAL DE CEZE, ROCHEFORT SIGNARGUES, PAYS D UZES, POULX 2, ST PAULET DE CAISSON, VALLABREGUES, RC ST LAURENT DES ARBRES, SPC NIMES CASTANET 2 (8)

3. Catégorie U15/U14

DEPARTEMENTALE 1

- POULE A : VAUVERT, NIMES LASSALIEN, BOUILLARGUES, US TREFLE, GENERAC, PERRIER VERGEZE, EFC BEUCAIRE 2, ENT BEUCAIRE/JONQUIERES, ENT COSTIERES, AS CAISSARGUES (10)
- POULE B : ST PRIVAT DES VIEUX-MONS , BAGNOLS PONT, ROCHEFORT SIGNARGUES, MAS DE MINGUE, ROUSSON, AS POULX, CHUSCLAN LAUDUN, ST MARTIN DE VALGALGUES, ENT ST LAURENT DES ARBRES-CANABIER, (9)

Les équipes désirant continuer ou arrêter devront confirmer ou refuser leur engagement par le réseau FOOT CLUB pour le 15.08.2021. DERNIER DELAI

DEPARTEMENTALE 2

- POULE A : N. ATHLETIC, PISSEVIN VALDEGOUR, BAGNOLS PONT 2, BELLEGARDE, ENT LES TROIS MOULINS – RODILHAN, POULX 2, UCHAUD, VERGEZE 2, BEUCAIRE JONQUIERS 2, US TREFLE 2 (10)
- POULE B : VEZENOBFES CRUVIERS, ENT ST CHRISTOL, ENT ST HILAIRE-ST JEAN DU PIN, EFVA BESSEGES, CALVISSON, N. CASTANET, CABASSUT, ST PRIVAT MONS 2 (8)

Les équipes désirant continuer ou arrêter devront confirmer ou refuser leur engagement par le réseau FOOT CLUB pour le 15.08.2021. DERNIER DELAI

DEPARTEMENTALE 3

- POULE A : GARONS, N. CHEMIN BAS D'AVIGNON- MILHAUD 2, N. GAZELEC, ES PAYS D'UZES, ACADEMIE NIMES, MARGUERITTES, NIMES METROPOLE FEMININES, POULX 3 (8)



- POULE B : BEAUVOISIN, AS CAISSARGUES 2, ES PAYS UZES 2, ST GILLES AEC, RC GENERAC 2, AIMARGUES, VAUNAGE, ENT ST LAURENT CANABIERS 2, VAUVERT 2 (9)
- POULE C : VERS, ROCHEFORT SIGNARGUES 2, LES TROIS MOULINS RODILHAN 2, CHUSCLAN LAUDUN 2, ST PAULET DE CAISSON, THEZIERS, ENT ST LAURENT CANABIER 3 (7)
- POULE D : MONOBLLET CIGALOIS, SO LA CALMETTE, ENT LA REGORDANE LEINS, ENT RAIA CEVENNES, AS ST CHRISTOL LES ALES 2, GC QUISSAC, ENT ST HILAIRE ST JEAN DU PIN 2 (7)

Les équipes désirant continuer ou arrêter devront confirmer ou refuser leur engagement par le réseau FOOT CLUB pour le 15.08.2021. DERNIER DELAI

4. NOUVELLE CATEGORIE PYRAMIDE GENERATIONNELLE U14

Les clubs concernés ayant sollicité directement, et ayant donné leur accord débiteront ce championnat en TERRITOIRE : soit un territoire ou avec des territoires limitrophes.

Ces clubs devront confirmer leur engagement par le réseau FOOT CLUB. Cette compétition se déroulera en deux phases.

1^{ère} phase : du 26 septembre au 13 Février 2021, à l'issue les 12 premiers de ces territoires accèdent en U14 régionale.

2^{ème} phase : du 13 mars au 13 Juin 2022 : les 12 équipes terminant dernières des territoires rejoignent leur district d'origine.

En fonction du nombre d'équipes acceptant ces nouvelles dispositions que chaque club des U13 Niveau a reçu il se peut que notre District ne gèrera pas un territoire.

5. Catégorie U15/U14 A 8 :

DEPARTEMENTALE 1

- POULE UNIQUE : ESPERANCE DE NIMES, ENT CHAMBORIGAUD-LE COLLET DE DEZE, US PUJAUT, ENT COSTIERES 2, ST GILLES AEC 3, RC SAUVETERRE, ENT RHONE GARDON, US VALLABREGUES, FOURQUES, ST JEAN DU GARD 2 (10)

Les équipes désirant continuer ou arrêter devront confirmer ou refuser leur engagement par le réseau FOOT CLUB pour le 15.08.2021. DERNIER DELAI.

NOTA : au-delà du 15.08.2021, il ne sera plus possible de s'engager par le réseau FOOT CLUBS.

Engagements

Aucun classement sera publié, aucun trophée ne sera délivré. La Commission informe les clubs que les équipes seront pré-engagées dans les compétitions suivantes, plus possible d'engager une équipe.

Championnat U19/U18 à 11(poule D1)
Championnat U17/U16 à 11 (poules D1, D2)
Championnat U15/U14 à 11 (poules D1, D2, D3)
Championnat U15 à 8 (poule unique)

Il appartient aux clubs d'accepter ou refuser cet engagement par le réseau FOOT CLUBS avant le 15.08.2021 dernier délai. Au-delà, il ne sera plus possible de pré-engager une équipe de la saison 2020.2021.

INFORMATIONS CLUBS

Les poules seront constituées comme prévues sur la saison dernière à l'effectif de 10 par poule maximum.

Les poules seront équilibrées à savoir U19/U18 une ou deux poules de 8 en fonction des nouveaux engagements.

U17/U16 D1 : deux poules de 9

U17/U16 D2 : trois poules : 2 de 9 et une de 8, si plus en fonction des engagements dans un premier temps , la D2 sera complétée à 10 équipes et au-delà création de la D3

U15/8U14 D1 : deux poules de 10
U15/U14 D2 : deux poules de 9

U15/U14 D3 : trois poules de 10 équipes, au-delà création de la D4 (en fonction des nouveaux engagements)

U15/U14 à 8 D1 : poule unique.

Suivant les engagements confirmés, il se peut que les poules soient à l'effectif de 10, 9, 8, 7 équipes. Les équipes ayant refusé avant le départ du championnat 2020/2021, le 03.10.2020 et ne seront pas prises en considération, si elles veulent repartir, il faudra engager une équipe qui sera dans les dernières poules des catégories.



Projet calendrier

Les championnats débiteront les 25 et 26 septembre et se termineront les 12 et 13 juin 2022.

Les championnats débiteront les 2 et 3 octobre 2021 et se termineront les 12 et 13 Juin 2022 pour les poules à 8 ou 7 équipes.

Le projet calendrier pour les U14 PYRAMIDE GENERATIONNELLE sera donné ultérieurement en fonction des équipes engagées par territoire.

Le Président,

Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance,

Patrick AURILLON



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal N° 15 de la commission des Compétitions jeunes

Réunion du : Mardi 22 Juin 2021

A : 09h 00 (téléphonique)

Présidence : M. Bernard BARLAGUET

Présents : MM Patrick AURILLON, Jean-Pierre RIEU, Jean Marie TASTEVIN.

Assistent : M Frédéric ALCARAZ, C.T.D.P.P.F

M Damien JURADO Secrétaire Général du District Gard-Lozère

Excusés : M Stéphan BROCCQ- Denis LASGOUTE-Emile HOURS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 14 de la réunion du 08/06/2021.

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

- A- Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.
- B- Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.
- C- Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17
- D- Réduction du nombre d'équipes en championnats régionaux. Tendre des compétitions territoriales et non plus départementales- Protéger les clubs formateurs en limitant le nombre de joueurs mutés (article 93.3° Réflexion à la notion des 50 kms pour les mutations).

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

- E- Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.
- F- Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

- G- Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17
- H- Réduction du nombre d'équipes en championnats régionaux. Tendre des compétitions territoriales et non plus départementales- Protéger les clubs formateurs en limitant le nombre de joueurs mutés (article 93.3° Réflexion à la notion des 50 kms pour les mutations).

INFO CLUBS

Les équipes qui ne repartent pas pour la prochaine saison, y compris pour les ententes, faire la demande de non-activité totale ou partielle par le réseau foot-clubs

Les ententes : les clubs évoluant en ententes sont tenus à renouveler celle-ci par l'imprimé prévu à cet effet

Les championnats : les poules sont identiques à celles de la saison 2020/2021 qui ont débuté le 3/10/2020, Toutefois les poules d'une même catégorie ou niveau seront équilibrées.

Les places vacantes ne seront pas attribuées pour la prochaine saison.

COURRIER DES CLUBS

- 1- ENTENTE DES COSTIERES / réponse par téléphone-chapitre 6- LFO art 35 saison 2021/2022
- 2- ENT ROCHEFORT SIGNARGUES réponse par téléphone
- 3- OLYMPIQUE CARDET : noté arrêt de l'entente, sur l'information N°2 envoyer l'imprimé de non activité partielle obligatoire par foot-clubs.
- 4- FOOT TERRE DE CAMARGUE : réponse donnée directement – pas de U20 avec la catégorie U18/U19 district.
- 5- NIMES GAZELEC : réponse donnée par téléphone. (Saison blanche)

Le **Président** : Bernard BARLAGUET

Le **Secrétaire de séance** Patrick AURILLON



COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Procès-verbal n°12 de la Commission du Football d'Animation

Réunion du :	Lundi 12 Avril 2021
À :	14h00 – Par téléphone
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Fatiha BADAoui, Nadine GRÉCO, Mrs Denis LASGOUTE, Jean-Pierre RIEU Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Tournois

« Les tournois programmés et homologués par le District Gard-Lozère de football pour cette saison 2020/2021 sont sous réserve des mesures sanitaires qui seront édictées par le gouvernement et son ministère des Sports aux dates des tournois. L'homologation ne donne aucun droit, ou dérogation vis-à-vis de ces dernières »

Accord Tournoi sous réserve :

St Privat : 7/8/9 Mai 2021

(Respecter les temps de jeux et mesures sanitaires à cette date)

Anduze : 22 /23 Mai 2021

(Respecter les temps de jeux et mesures sanitaires à cette date)



Pas de classement dans les catégories U6/U7 et U8/U9.

RAPPEL

TOUTE ORGANISATION DE TOURNOI DOIT OBLIGATOIREMENT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION AUPRES DU DISTRICT GARD-LOZERE.

Le Président,

Didier CASANADA

Le Secrétaire de séance, Denis Lasgoute



COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Procès-verbal n°13 de la Commission du Football d'Animation

Réunion du : Mercredi 2 Juin 2021

À : 14h00 – DGL

Présidence : M. Didier CASANADA

Présents :

Absent excusé :

Assistent à la réunion :

Par téléphone Mmes Fatiha BADAOU, Nadine GRÉCO,
Mrs Denis LASGOUTE, Jean-Pierre RIEU, Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Tournois

« Les tournois homologués par le District Gard-Lozère de football pour cette saison 2020/2021 sont sous réserve des mesures sanitaires qui seront édictées par le gouvernement et son ministère des Sports aux dates des tournois. L'homologation ne donne aucun droit, ou dérogation vis-à-vis de ces dernières.

Nous demandons aux clubs organisateurs des tournois d'appliquer les propositions de la FFF données dans son document « Reprise du football amateur – Mode d'Emploi » qui a été diffusé récemment »

TOUTE ORGANISATION DE TOURNOIS DOIT PASSER OBLIGATOIREMENT PAR LE DISTRICT POUR « ACCORD »

Accord Tournois

- **St Christol les Ales** : 8 et 6 juin 2021 : U6 à U9 – U10/U11 et U12/U13
- **St Martin de Valgalgues** : 27 Juin 2021 : U8
- **Nîmes Gazelec** : 11 – 12 – 13 Juin 2021 : U6 à U9 – U10/U11 – U12/U13
- **Anduze** : **19 et 20 Juin 2021** : U6 à U9 – U10/U11 – U12/U13
- **St Jean du Pin** : **26 et 27 Juin** : U10/U11 – U12/U13
- **Mende AFL** : **19 et 20 Juin** : U7-U9-U11-U13

Le Président,

Didier CASANADA

Le Secrétaire de séance,

Nadine Greco

 **COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

Procès-verbal n°14 de la Commission du Football d'Animation

Réunion du :	Mercredi 25 Juin 2021
À :	14h00 – Par téléphone
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents par téléphone :	Mmes Fatiha BADAoui, Nadine GRÉCO, Mrs Denis LASGOUTE, Jean-Pierre RIEU Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Championnat U12/U13 Saison 2021/2022

- A. Le Comité Exécutif de la FFF (COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020.2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.**
- B. Cette décision du COMEX FFF entraîne une « saison blanche ».**

Aucune accession, aucune rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats



D1 Saison 2021/2022

ST MARTIN 1	NIMES OL 3	ST GILLES AEC 1	EFC BEAUCAI 1	EFC BEAUCAIR 2
VEZENOBRES 1	ROUSSON 1	BEAUCAIRE 30.1	ROCHFORT 1	NIMES OL 1
TREFLES 1	BAGN PONT 1	S LEVANT 1	NIMES OL 2	CAISSARGUES 1
ST PRIVA MON 1	ES UZES 1	GENERAC 1	3 MOU RODIL 1	VERGEZE 1
ALES 1	POULX 1	MA DE MINGUE 1	BOUILLARGUES 1	LE GRAU 1
ST CHRISTOL 1	TREFLES 2	ES UZES 2	ALES 2	VAUNAGE 1
FOOT LOZERE 1	ALES 3	TER DE CAMA 1	CHEMIN BAS 1	MILHAUD 1

D2

BAGNOL PONT 2	CHEMINOT 1	ST HI ST D PIN 1	CABASSUT 1	COSTIERES 1
LAUDUN 1	MARGUERITTE 1	ST CHRISTOL 2	CALVISSON 1	GARONS 1
CANABIER 1	ACA UNIVERS 1	MONOBLET 1	REGOR LEINS 1	VAUVERT 1
ST ALEXANDRE 1	CASTANET 1	VAL AUZ BESS 1	VAUNAGE 2	VALLABREGUE 1
ST JU ST PAUL 1	LASALLIEN 1	LE VIGAN 1	VERGEZE 2	FOURQUES 1
VERS 1	PIS VAL 1	REGO LEINS 2	LASALLIEN 2	JONQUIERES 1
PUJAUT 1	GAZELEC 1	RAIA CEVE 1	GL LE CAILAR 1	BEAUCAIRE 30.2

D3

ST JEA DU GA 1	ST LAURENT 1	BELLEGARDE 1	AIMARGUES 2	LE VIGAN 2
VATAN 1	VAL DE CEZE 1	MARGUERITTE 2	ALTUMA 2	SUMENE 1
ROUSSON 2	PUJAUT 2	EFC GILLOIS 1	METOPOLE 1	TREFLES 3
BAGAR / ANDU 1	LAUDUN 2	ALTUMA 1	ACA UNIVERS 2	CIGALOIS 1

QUISSAC 1	BOUILLARGUES 2	AIMARGUES 1	PIS VAL 2	SO LA CALMET 1
BARJAC 1	ROCHEFORT 2	CHEMIN BAS 2	BEAUVOISIN 1	CABASSUT 2
XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	CAISSARGUES 2	LANGLADE 1	XXXXXXXXXX

Ce tableau ne représente pas les poules pour la saison 2021/2022 mais les équipes qui étaient engagées pour la saison 2020/2021

Championnat 2021/2022 Phase 1

D1 5 Poules de 7 Equipes

Les équipes classées à la 1^{ère} place de leur groupe accéderont à un **Inter District** avec l'Hérault (pour la Phase 2) 5 équipes.

Les équipes classées à la 7^{ème} place de leur groupe descendront en D2 pour la phase 2. (5 descentes)

D2 5 Poules de 7 Equipes

Les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place de leur groupe accéderont en D1 (10 équipes) + les meilleurs 3^{èmes} des 5 poules (selon règles de départage= points matchs + points défis) pour arriver à 36 équipes en Phase 2.

Les équipes classées à la 7^{ème} place de leur groupe descendront en D3. (5 Descentes)

D3 5 Poules de 7 Equipes

Les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place de leur groupe accéderont en D2. (10 équipes) + les meilleurs 3^{èmes} des 5 poules (selon règles de départage= points matchs + points défis) pour arriver à 36 en Phase 2.

Les Poules de D3 seront constituées des équipes restantes + les nouveaux engagés si besoin. (Phase 2)

Si une Equipe ne s'engage pas dans son Niveau en aucun cas elle sera remplacée par une autre d'un niveau inférieur.

Par contre si une équipe demande à être engagée dans un Niveau inférieur elle le sera au cas où il y aurait des places libres dans le niveau demandé.

Les poules seront réalisées en fonction des équipes engagées, dans chaque niveau.

Les Pré-engagements seront en ligne sur footclub le 06/07/2021 Merci de valider ou non votre engagement.

Date Limite Engagement : Jeudi 9 Septembre par FOOTCLUB

Dates de la phase 1

25 Septembre
02 Octobre
09 Octobre
16 Octobre
13 Novembre
20 Novembre
27 Novembre
04 Décembre
1^{er} Tour PITCH : 11 Décembre

Championnat U12/U13 2021/2022 Phase 2

6 POULES DE 6 (soit 36 Equipes)

EN FIN DE SAISON 2021/2022 :

Accessions et rétrogradations pour la SAISON 2022/2023 :

ON REVIENT A 35 EQUIPES POUR LA PHASE 1

Les 5 Equipes d'Inter District

Les équipes D1 classées à la 5^{ème} et 6^{ème} place de leur groupe descendront en D2 (12 équipes)

Les équipes D2 classées à la 1^{ère} place de leur groupe accéderont en D1. (6 équipes)

Les équipes D2 classées à la 5^{ème} et 6^{ème} place de leur groupe descendront en D3 (12 équipes)

+ plus mauvais 4^{ème} .

Les équipes D3 classées à la 1^{ère} place de leur groupe accéderont en D2. (6 équipes)

Saison 2022/2023 5 Poules de 7.

- Réintégration en D1 des 5 équipes engagées en Inter District 2021/2022

Championnat U12 Saison 2021/2022



- A. Le Comité Exécutif de la FFF (COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020.2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.
- B. Cette décision du COMEX FFF entraîne une « saison blanche ».

Aucune accession, aucune rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats

Les Poules seront composées des mêmes équipes à celle de la saison 2020/2021.

Equipes engagées pour saison 2021/2022 :

BAGNOLS PONT 11	ST PRIVAT MONS 11	ACA UNIV 11	FOURQUES 11	NIMES OL 11	ST PRIVAT MONS 12
CAVILLARGUES 11	ST MARTIN 11	UCHAUD 11	ATHLETIC 12	M DE MINGUE 11	FC LEDIGNAN 11
ROQUEMAURE 11	LE COLLET 11	TER DE CAM 11	EFC BEAUCAIRE11	ATHLETIC 11	ST HILAIRE 11
UZES ES 11	ST JEAN DU PIN 11	GENERAC 11	POULX 11	CASTANET 11	ST MARTIN 12
LAUDUN 11	ROUSSON 11	BERNIS 11	RHONE GARDON 11	ESP NIMOISE 11	ALES 11
CANABIER 11	VEZENOBRES 11	VERGEZE 11	LASALLIEN 11	VAUVERT 11	CALVISSON 11

5 Poules de U12

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule accédera à un **Inter District** avec l'Hérault (pour la Phase 2)

Les poules seront composées en fonction des engagements.

Date Limite Engagement : Jeudi 9 Septembre par FOOTCLUB

Dates Phase 1
25 Septembre



02 Octobre
9 Octobre
16 Octobre
13 Novembre
20 Novembre
27 Novembre
4 Décembre
1^{er} Tour JEAN PIERRE ROUX : 11 Décembre

Tournois homologués

- AS St Privat : 10 et 11 Septembre 2021 –U6 à U13
- St Jean du Pin : 31 Octobre et 1 Novembre

« Les tournois homologués par le District Gard-Lozère de football pour cette saison 2020/2021 sont sous réserve des mesures sanitaires qui seront édictées par le gouvernement et son ministère des Sports aux dates des tournois. L'homologation ne donne aucun droit, ou dérogation vis-à-vis de ces dernières. Nous demandons aux clubs organisateurs des tournois d'appliquer les propositions de la FFF données dans son document « Reprise du football amateur – Mode d'Emploi » qui a été diffusé récemment »

TOUTE ORGANISATION DE TOURNOI DOIT PASSER OBLIGATOIREMENT PAR LE DISTRICT POUR « ACCORD »

Le Président

Didier CASANADA

Le Secrétaire de séance,

Nadine Greco